

27 mars 2006

Pétition des travailleurs sociaux à l'attention du Grand Conseil

CASI IMPOSSIBLE

Le projet de CASI est en contradiction avec le code de déontologie des assistant/es sociaux/les, code qu'ils/elles doivent respecter. De plus il apparaît dangereux pour les raisons suivantes :

- Le CASI va créer des inégalités entre les bénéficiaires pour plusieurs raisons :

Inégalités entre ceux qui ont la capacité de réaliser leurs objectifs et ceux qui ne peuvent pas faire de CASI ou qui échouent dans leur objectif ; il y aura donc les bons et les mauvais pauvres.

Autre inégalité : le CASI pouvant être signé dans les trois premiers mois, les bénéficiaires ne seront pas logés à la même enseigne. Selon le mois au cours duquel l'assistant/e social/e aura fait signer le CASI, la différence au bout des 3 mois sera entre 0.- et 300.-

Enfin, l'évaluation des objectifs des phases 1 et 2 étant plus de l'ordre de l'appréciation subjective (puisque basée essentiellement sur la confiance - l'objectif étant non mesurable), comment se traduiront financièrement les différences entre assistant/es sociaux/les ?

- Le CASI, qui pourrait être un outil d'accompagnement centré sur la spécificité de la personne et sa motivation propre, **devient dans ce contexte, un pur outil de contrôle.** *Il est le « bras armé » de l'application des normes CSIAS à Genève avec les suppléments d'intégration, et devient la seule porte d'entrée aux prestations d'aide sociale.*

- Le CASI n'est plus un « facteur dynamisant » comme on nous le laisse entendre : compte tenu de la baisse des barèmes, il est évident que les bénéficiaires vont avoir comme objectif d'augmenter leur revenu. L'argent sera au centre de la relation et **va pervertir la relation d'aide.**

- Le CASI va engendrer de la violence dans les relations entre assistant/es sociaux/les et bénéficiaires.

Enfin qu'en est-il du surcroît de travail pour les assistant/es sociaux/les et du surcoût engendré par ce projet (terrain et contrôle supplémentaire) ?

Les syndicats refusent le salaire au mérite, ils refusent une aide sociale au mérite.

Les assistant/es sociaux/les soussigné/es dénoncent le projet de CASI et demandent l'arrêt de son application dans les CASS et le retrait des références au CASI contenues dans la Loi sur l'aide sociale individuelle.

	NOM	PRENOM	ETABLISSEMENT	SIGNATURE
1				
2				
3				
4				
5				

**Cette pétition est à renvoyer au SSP/Vpod ou au SIT
le 1^{er} mai 2006 au plus tard.**